

Limoges, le 11 AOUT 2020

DDT Indre-et-Loire
Mme Thérésina AIDI
Service de l'eau et des ressources
naturelles
61 avenue de Grammont
37041 TOURS Cedex

Affaire suivie par : Romane PERREAUD

r.perreaud@eptb-vienne.fr

Tél : 05.86.16.10.71

N/R - 20/227

Objet : Avis de l'EPTB Vienne sur la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) comportant une demande d'autorisation environnementale pour le programme de restauration des milieux aquatiques et zones humides en rive gauche de Vienne porté par le syndicat de la Manse étendu.

Madame,

En date du 22 juin 2020, vous sollicitez l'avis de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne sur la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) comportant une demande d'autorisation environnementale pour le programme de restauration des milieux aquatiques et zones humides en rive gauche de Vienne porté par le syndicat de la Manse étendu. Ce programme vise des opérations de restauration des cours d'eau et doit s'inscrire dans un Contrat Territorial (CT) pour mobiliser des financements notamment de l'Agence de l'Eau.

Le Syndicat de la Manse Etendu (SME) a conduit une étude préalable des milieux aquatiques et des zones humides permettant d'aboutir à l'élaboration de ce programme d'actions. A partir des prospections terrain réalisées, plusieurs scénarios d'intervention ont été envisagés à l'échelle du bassin versant. A l'issue de cette étude préalable, un plan de financement ainsi qu'un planning ont été établis, en cohérence avec les moyens humains et financiers disponibles. Le montant du programme porté par le SME s'élève à 1 904 152,75 euros TTC. La typologie des actions est la suivante:

- Actions de restauration du lit mineur (restauration hydromorphologique)
- Actions relatives aux berges et à la ripisylve (plantations, installations de clôture et de points d'abreuvement)
- Actions de restauration de la continuité écologique (effacement ou aménagement d'ouvrages)
- Actions de restauration des zones humides (reconversion, restauration et comblement de fossés de drainage)
- Actions spécifiques (Parc de Richelieu)
- Bilan des actions
- Communication
- Animation

L'ensemble des masses d'eau présentes sur le territoire du contrat sont dans un état écologique « moyen » au regard de l'état écologique de 2017 produit par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'état des lieux 2019. Ces bassins cumulent également un grand nombre de risque, excepté pour la masse d'eau « Vienne » qui sont d'ordres hydrologiques, morphologiques, de pollution et de continuité. Ainsi, le programme de restauration des milieux aquatiques et zones



humides en rive gauche de Vienne porté par le SME s'inscrit pleinement dans l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

En 2017, l'EPTB Vienne a mené une étude relative à la délimitation, caractérisation et hiérarchisation des zones à dominantes humides sur le bassin de la Vienne Tourangelle. Cette étude a permis de délimiter les zones à dominantes humides par traitements cartographiques et de hiérarchiser ces zones au regard de leur fonctionnalités, des enjeux et des pressions qui s'exercent. Les résultats de cette étude ont servi de base de travail pour le SME dans l'élaboration des actions de restauration des zones humides. En effet, le travail mené sur les zones humides au sein de ce contrat permettra de :

- Limiter l'impact des inondations
- Recharger les eaux souterraines et soutenir les débits d'étiage
- Epurer l'eau pour répondre aux problématiques de contamination par les pesticides et les nitrates

Ainsi, les actions prévues dans le programme de restauration des milieux aquatiques et zones humides en rive gauche de Vienne porté par le SME répondent pleinement aux problématiques de gestion des milieux aquatiques du territoire.

De plus, l'EPTB Vienne a également mené une étude relative au renforcement des suivis hydrologiques, piézométriques et biologiques sur le bassin de la Vienne Tourangelle. Cette étude a permis de :

- Mieux comprendre le fonctionnement des nappes et des rivières et agir sur les conséquences d'étiages sévères,
- Organiser une gestion quantitative équilibrée entre prélèvement et disponibilité de la ressource en eau.

Les résultats ont mis en évidence une forte utilisation de la ressource en eau par les usages anthropiques et des déséquilibres marqués notamment sur le bassin de la Veude et dans une moindre mesure sur les bassins du Mâble et de la Bourouse. Sur les 4 masses d'eau concernées par ce programme, le bassin de la Veude a le poste de dépense, tout travaux confondus, le plus élevé soit à hauteur de 54% du coût global du contrat territorial 2021-2026. Le Mâble bénéficie quant à lui d'un financement du coût global du contrat à hauteur de 25%. Au total, 60% de travaux de type hydromorphologique sont programmés sur chaque masse d'eau.

Ces répartitions financières de travaux par masses d'eau sont en adéquations avec les multiples problématiques soulevées dans les différents diagnostics effectués sur le territoire du contrat territorial.

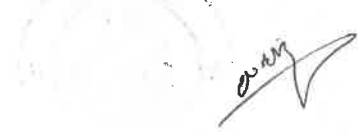
Une démarche de SAGE est lancée sur le bassin de la Vienne Tourangelle depuis 2018 et s'affirme aujourd'hui par le lancement de la phase de consultation sur le périmètre du futur SAGE Vienne Tourangelle. L'EPTB Vienne étant associé depuis le début du lancement du contrat territorial, une collaboration régulière a été assurée avec le SME afin de faire le lien entre les différentes stratégies des documents. Les résultats du programme de restauration des milieux aquatiques et zones humides en rive gauche de Vienne permettront d'alimenter le futur SAGE Vienne Tourangelle. A l'inverse, l'EPTB Vienne portera une étude sur la caractérisation des débits biologiques au titre de l'élaboration du SAGE Vienne Tourangelle et constituera la composante d'une future étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) afin d'une part d'améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique et d'autre part mettre à disposition les résultats de cette étude pour améliorer le choix et le dimensionnement des actions programmées dans le contrat territorial.

Compte tenu des éléments présentés dans le dossier :

L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne émet un avis favorable sur la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) comportant une demande d'autorisation environnementale pour le programme de restauration des milieux aquatiques et zones humides en rive gauche de Vienne porté par le syndicat de la Manse étendu.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La Président de l'Etablissement Public
Territorial du Bassin de la Vienne



Jérôme ORVAIN

